

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 755

Artikel: Pizza connection : Chiasso c'est fini
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017248>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'EST LA VIE

A la carte

Je viens de recevoir de ma banque préférée une épaisse enveloppe recommandée contenant (entre autres) ma carte eurochèque pour les deux années qui viennent. J'avoue que les eurochèques me paraissent une chose utile et commode, agréés qu'ils sont de manière très générale en Europe. Bien.

Mais, accompagnant cette carte, je trouve une lettre qui déploie sous mes yeux émerveillés les nouvelles possibilités magiques de ce petit bout de plastique: Bancomat à toute heure et essence à gogo (ou presque). Je continue à lire et je vois que si je ne désire pas profiter de ces avantages, je dois renvoyer signé un formulaire portant au dos le règlement de la carte eurochèque, sans cocher l'indication Bancomat. Fort bien (quoique un peu compliqué).

Sachant m'organiser de manière à ne pas manquer de liquide le dimanche ou à trois heures du matin en semaine, et payant mon essence cash, ma déci-

sion est vite prise. Signons et renvoyons, sans cocher. Mais la suite de la lettre me réserve une surprise. Je cite: «Vous comprendrez que la nouvelle carte eurochèque multiservices ne soit pas gratuite.» Eh! non, il m'en coûtera, pour des services dont je n'ai que faire, 20 francs par an qu'on se permettra de débiter sur mon compte. Autrement dit, ce qui se présentait comme un service utile et gratuit devient un gadget payant totalement superflu en ce qui me concerne. Et inutile de courir à la concurrence; on m'avertit charitablement que «les banques suisses sont convenues d'une taxe annuelle de Fr. 20.— qui est la même quel que soit le nombre des prestations utilisées» (c'est mon indignation qui souligne!).

Il ne me reste plus qu'à baster, ou à renvoyer ma carte, renonçant ainsi (et c'est encore charitablement qu'on m'en informe) à sa fonction de garantie de mes eurochèques, dont je peux faire des papillotes.

Moralité: les banques suisses sont toujours au (multi) service du client...

Catherine Dubuis

PIZZA CONNECTION

Chiasso c'est fini

«Pizza Connection»: difficile aujourd'hui de comprendre dans les détails les tenants et aboutissants de cette opération de «blanchissage» d'argent sale (trafic d'héroïne italo-américain) menée à grande échelle par la mafia entre les Etats-Unis et la Suisse. Chaque jour apporte son lot de révélations, soigneusement orientées pour rééquilibrer les responsabilités des différents intermédiaires impliqués. Nul doute que nous ne sommes pas au bout des gros titres à sensation, puisque la presse italienne est à l'affût et qu'elle n'a pas son pareil («Il Mondo» and co) pour monter en épingle le moindre des indices, la moindre des déclarations.

L'affaire roule sur des dizaines de millions de dollars (jusqu'à un milliard, semble-t-il) qui auraient trouvé refuge (1980-1982) dans les banques suisses. Où l'on retrouve comme par hasard le Crédit Suisse (filiale de Bellinzzone), mais aussi la Handelsbank à Zurich, la Banca della Svizzera Italiana (Mendrisio), la Banca di Credito commerciale et mobiliare (Lugano), bref tout un petit monde de la finance tessinois, qui n'a pas l'air d'avoir été échaudé par les précédents crapuleux que l'on sait — il faut lire à cet égard la remarquable page consacrée à une première synthèse des faits connus, parue dans l'édition du 28 novembre dernier du «Tages Anzeiger», sous la signature de Beat Allenbach (titre: «Nun die Mafia auch bei uns»).

A ce stade de l'enquête (menée depuis des mois aux Etats-Unis, arrestations à la clef dans le milieu de la drogue, et ramifications au Tessin), ce qui

frappe d'abord c'est la facilité étonnante avec laquelle les transferts de fonds ont été menés. Opération artisanale, dirait-on, bagages accompagnés bourrés de billets, passages cousus de fil blanc à travers des filiales aux Bahamas de banques suisses, versements auprès de banques suisses à l'étranger; un «recyclage» pas bien malin, dont la «sophistication» était probablement tout à fait adaptée aux soins que prenaient les banquiers à contrôler l'origine des fonds et à leur réticence minimale à prendre le risque de couvrir une opération peut-être douteuse mais juteuse.

Un feuilleton à suivre pour nos lecteurs, de toute évidence, et en particulier pour celles et ceux qui n'avaient pas tout à fait été convaincus par l'offensive de relations publiques menée par les banques au moment du vote sur l'initiative socialiste au début de l'année...

En question, bien sûr, les dispositions de la fameuse «convention relative à l'obligation de diligence lors de l'acceptation de fonds et à l'usage du secret bancaire» (dite convention de diligence), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1977, et encore «améliorée» depuis lors. Un texte par lequel les banquiers s'interdisent, entre autres, d'accepter des fonds que la banque peut reconnaître comme ayant été acquis par des actes qui, selon le droit suisse, sont punissables ou donnent lieu à une extradition, s'interdisent aussi d'offrir leur assistance en matière de fuites de capitaux, de fraude fiscale et d'actes analogues.

Pour apprécier les inévitables et prochains rebondissements de l'affaire de la «Pizza Connection», garder à l'esprit, par exemple, ces lignes délicieuses publiées par l'Union de Banques Suisses, à l'appui de son refus de l'initiative socialiste, dans sa coûteuse page de publicité qui doit toucher chaque mois «plus de quatre millions de lecteurs en Suisse allemande, en Suisse romande et au Tessin»: «(...) Malheureusement les fonds dont les propriétaires légitimes recherchent en Suisse un placement sûr et à l'abri des risques monétaires sont régulièrement confondus avec de l'argent «sale». L'argent n'est pourtant «sale» que s'il provient d'actes criminels»

punissables en droit suisse. Il n'est alors couvert par aucun secret bancaire et la Suisse apportera aux autorités étrangères son concours efficace pour la répression de tels délits, dans le cadre de traités d'entraide judiciaire internationaux. C'est pourquoi il est essentiel que les banques contrôlent soigneusement l'identité de chaque nouveau client. Il n'y a guère de pays au monde où ce contrôle soit aussi poussé que chez nous. Pas de clients anonymes, telle est la règle!»

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Réalismes

Secoué, comme tout le monde, par les horreurs de Téhéran, j'ai eu une pensée de reconnaissance émue pour l'ancien conseiller fédéral Graber. En semblables circonstances, bravant la désapprobation d'un grand nombre (le *précédent!* la crainte du précédent!), il avait fait la seule chose, selon moi, qu'il y avait à faire: agir de telle manière que les otages aient la vie sauve — quitte à en passer par les exigences des ravisseurs — quitte ensuite à prendre les mesures nécessaires à ce que les faits ne se répètent pas. Il semblerait que la chose soit possible: du moins jusqu'à aujourd'hui, elle l'a été chez nous. Elle pourrait donc l'être ailleurs. Mais ici commence hélas l'utopie: pour cela, il faudrait une entente internationale, qui n'existe pas. Il faudrait que tous les pays prennent les mêmes mesures de précaution, etc., et que les aérodromes de ceux qui ne les prendraient pas soient boycottés. Peut-être est-ce là une vue de l'esprit, comme disait le docteur Philip, et la chose n'est-elle pas possible? En tout cas, la plupart du temps, on a préféré une attitude «ferme», propre à décourager d'éventuels imitateurs — une attitude, si je puis dire, *réaliste*. Mais en face de kamikases, qui n'ont pas du tout les mêmes valeurs que nous; qui manifestement ne sont pas découragés par l'insuccès — et peut-être même sont-ils encouragés, car on ne saurait exclure l'hypothèse selon laquelle ils cherchent le «martyre» bien plus que la satisfaction de leurs

exigences — en face de ceux-là l'attitude «ferme» est inadéquate et mène seulement à la mort d'innocents.

Limites du réalisme; limite d'un certain cynisme politique.

J'y songeais, une fois de plus, en lisant le vieux Keller. Surpris de le voir, dans la guerre de 70-71 et dans les années qui suivent, entièrement du côté de l'Allemagne. Et puis réfléchissant qu'entre la France impériale, et impérialiste, et colonialiste, et l'Allemagne en train de faire son unité, de devenir le Deuxième Reich — un Reich qui comprenait un royaume comme la Bavière, et des «Villes libres», comme Hambourg, Brême et Lubeck; qu'entre Napoléon III et Guillaume I^{er} — voire même entre le Président Mac-Mahon et l'Empereur Guillaume — le vieux démocrate Keller ne pouvait guère qu'incliner du côté de l'Allemagne, comme sans doute beaucoup de nos concitoyens de Suisse alémanique, et sans doute encore, bien quelques Suisses romands, qui gardaient en mémoire la guerre qui avait failli éclater en 1860 à propos du rattachement de la Savoie à la France...

Pourtant, au XX^e siècle, dans leur majorité d'abord, dans leur presque totalité ensuite, les

Suisses se trouveront de cœur du côté de la France et contre l'Allemagne de Guillaume II et plus encore de Hitler!

J'inclinerais à croire que le tournant a été le mois d'août 1914 et la violation de la neutralité belge — l'histoire du chiffon de papier! *Not kennt kein Gebot!*

En d'autres termes, la violation de la neutralité belge aurait été, pour plagier un mot célèbre, *plus qu'un crime: une faute!*

En d'autres termes encore, la «Realpolitik», le cynisme politique de Bethmann-Hollweg, de Guillaume II et de l'état-major allemand ont coûté à l'Allemagne la sympathie dont elle jouissait dans l'opinion suisse, et probablement dans l'opinion européenne, et peut-être aussi dans l'opinion américaine — c'est-à-dire, en dernière analyse, sa position de grande puissance et de première grande puissance européenne.

Not kennt kein Gebot: c'est vrai. Nécessité ne connaît pas de loi: exact! Et cette nécessité exigeait que soit respectée à tout prix la neutralité de la Belgique — comme elle exige que tout soit mis en œuvre pour sauver des vies humaines — et tant pis pour les «lois». J. C.

L'histoire par le petit bout de la lorgnette

«*Mémorial*» des séances du Grand Conseil genevois, deuxième session, cinquième séance, jeudi 11 octobre 1984, soir. Présidence: M^{me} Marie-Laure Beck-Henry.

Séance ouverte à 17 heures. Après les quatre premiers points inévitables, exhortation, personnes excusées, procès-verbaux des précédentes séances, discussion et approbation de l'ordre du jour, la présidente en vient au cinquième point, «Déclaration du Conseil d'Etat et communications». Extrait:

5. Déclaration du Conseil d'Etat et communications.

La présidente. Lors de la sortie du Grand Conseil, une paire de lunettes de soleil a été oubliée à Dampfreux.

Le député que cela concerne est prié de s'adresser au secrétariat pour récupérer son bien.

L'Etat à visage humain